

COMITÉ ACADEMIQUE DE SUIVI DE L'EXPÉRIMENTATION CLA

6 juillet 2021

Comité académique de suivi de l'expérimentation CLA

-
- 1 **Les projets des écoles**
 - 2 **Les moyens dédiés aux écoles CLA**
 - 3 **Les projets des établissements**
 - 4 **Les moyens dédiés aux établissements**
 - 5 **La contractualisation et l'accompagnement des projets**

Elaboration des projets CLA

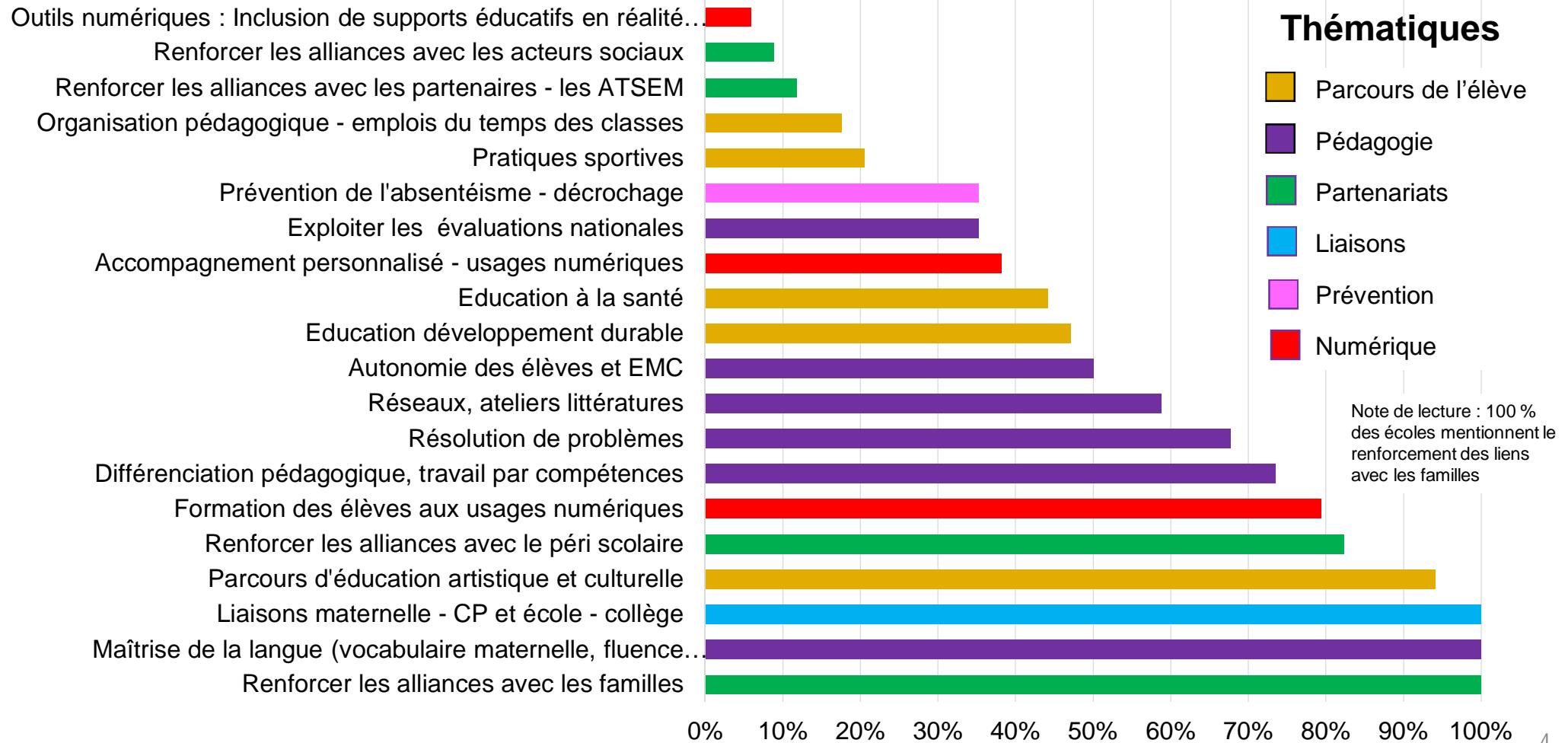
A. Diagnostic

B. Axes de travail :

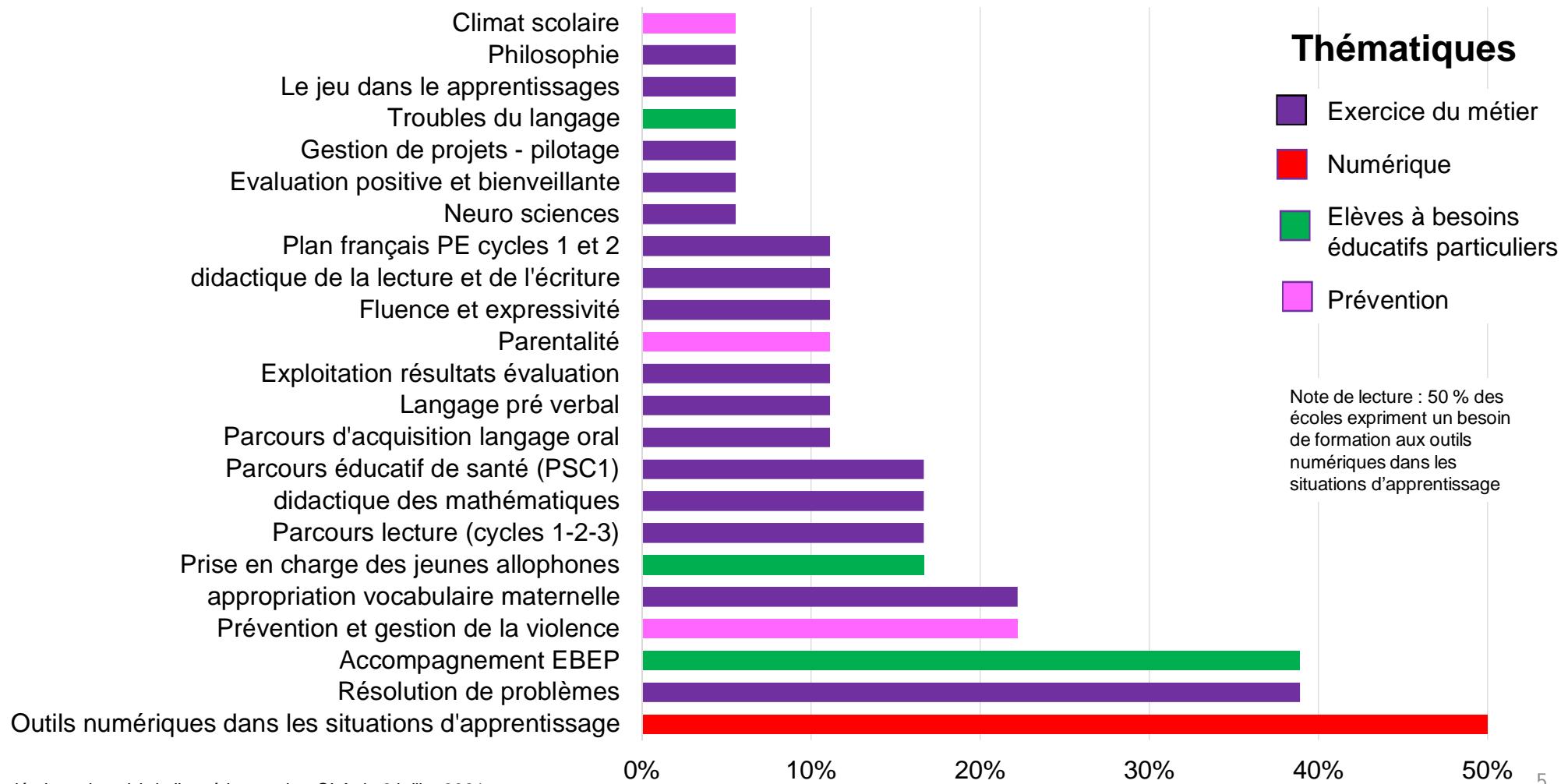
1. Répondre aux difficultés scolaires spécifiques des élèves
2. Favoriser les continuités pédagogiques et éducatives
3. Former les personnels

C. Définition des besoins en termes d'accompagnement

Les projets des écoles CLA



L'expression des besoins en formation



Quelles formations en réponse aux besoins du 1^{er} degré ?

Une réponse de proximité en interdegré grâce aux FEE (Formation En Etablissement), à la disposition des acteurs locaux, IEN et principal du collège :

- a. Les pilotes définissent le besoin de formation ;
- b. Le CPFE (Conseiller en Plan de Formation Etablissement) conseille et assiste les acteurs pour l'ingénierie de formation et la mise en œuvre ;
- c. Les dates de formation sont fixées par les acteurs, permettant à l'IEN d'anticiper les besoins de remplacement.

Thématiques possibles : co-intervention 1D/2D ; éducation aux médias, liaison cycle 3, évaluation, EDD...



Quelles formations en réponse aux besoins du 1^{er} degré ?

- Une réponse académique via une candidature sur les formations inter degré proposées au PAF en public volontaire, en particulier sur l'offre REP et valeurs de la République.
- Une réponse départementale via les plans de formation départementaux.
- Une réponse locale élaborée par l'IEN incluse dans les 18 heures de formation obligatoire des professeurs d'école.

Les moyens dédiés aux écoles CLA

Premier degré
public

Moyens 2021-2022

- 15 ETP
- 30 IMP
- 38 605 euros en crédits pédagogiques

1. Une étude sur la base d'une répartition théorique des moyens

- les IMP sont réparties au prorata du pourcentage de classes
- les ETP et les crédits pédagogiques sont répartis au prorata du pourcentage d'élèves

2. Une répartition ajustée pour chaque école en fonction de la spécificité des objectifs – actions inscrits dans le contrat local d'accompagnement.

Les moyens dédiés aux écoles CLA

DPT		COMMUNES	ECOLES	ETP	IMP	crédits pédagogiques
59	ECOLE MATERNELLE	CAUDRY	JEAN LEBAS	1	1	951
59	ECOLE ELEMENTAIRE	CAUDRY	CONDORCET	1	2	1633
59	ECOLE MATERNELLE	VALENCIENNES	ANNA FOUCART	0,5	1	1001
59	ECOLE ELEMENTAIRE		JEAN MOULIN	0,5	1	1043
59	GROUPE SCOLAIRE	HALLUIN	MARIA MONTESSORI - JEAN MACE	1	2	3076
59	GROUPE SCOLAIRE	FENAIN	CASIMIR PERIER ROND POINT	0	0	1046
59	GROUPE SCOLAIRE	CAMBRAI	ANDRE MALRAUX	1	1	1604
59	ECOLE MATERNELLE	DOUAI	JULES MOUSSERON	0	0	711
59	ECOLE PRIMAIRE	VILLENEUVE D'ASCQ	JEAN-PHILIPPE RAMEAU	0	1	1315
59	GROUPE SCOLAIRE	LILLE	DESCARTES MONTESQUIEU BLANC	0,5	1	2216
59	ECOLE MATERNELLE	DOUAI	MOHEN CAPUCINES	0,5	1	1075
59	ECOLE ELEMENTAIRE		ROBERT MOHEN	0,5	1	1274
59	ECOLE PRIMAIRE	AVESNES-SUR-HELPE	VERDUN-LES LUTINS	0	1	761
59	ECOLE PRIMAIRE	FOURMIES	JACQUES PREVERT	0,5	1	852
59	ECOLE MATERNELLE	FOURMIES	MOGADOR	0,5	1	554
59	ECOLE PRIMAIRE	ARMENTIERES	ROGER SAENGRO	0,5	2	2109
59	ECOLE PRIMAIRE	FOREST-EN-CAMBRESIS	PUBLIQUE	0	0	347
59	ECOLE PRIMAIRE	HONNECHY	PUBLIQUE	0	0	372
59	ECOLE PRIMAIRE	VILLERS-OUTREAUX	RPC DE VILLERS-OUTREAU	1	1	1224
NORD				9	18	23163

* Projet commun à plusieurs écoles

2

Les moyens dédiés aux écoles CLA

DPT		COMMUNES	ECOLES	ETP	IMP	crédits pédagogiques
62	ECOLE PRIMAIRE	ARRAS	HERRIOT - VIART	0,5	1,5	2000
62	ECOLES MATERNELLES - ECOLE PRIMAIRE	ARRAS	MOLIERE - LACORRE - ROUQUIE *	1	2,5	1000
62	ECOLE PRIMAIRE	AUXI LE CHÂTEAU	ECOLE PRIMAIRE	0,25	2	3942
62	ECOLE PRIMAIRE	BRUAY-LA-BUSSIÈRE	BASLY	1	1	1000
62	ECOLE PRIMAIRE	CALAIS	FRANKLIN STEPHENSON	0,5	0	0
62	ECOLE PRIMAIRE	CALAIS	SEVIGNE VAUXHALL **	0,5	0	500
62	ECOLE MATERNELLE - ECOLES PRIMAIRES	DESVRES	FERRY - DE SEVIGNE - MOLINET *	0,75	3	2000
62	ECOLE PRIMAIRE	HESDIN	ECOLE PRIMAIRE **	1	2	3000
62	ECOLE PRIMAIRE	SAINT OMER	CONDORCET	0,5	0	2000
		PAS DE CALAIS		6	12	15442

* Projet commun à plusieurs écoles

** Projet commun école - collège

Elaboration des projets CLA

A. Diagnostic

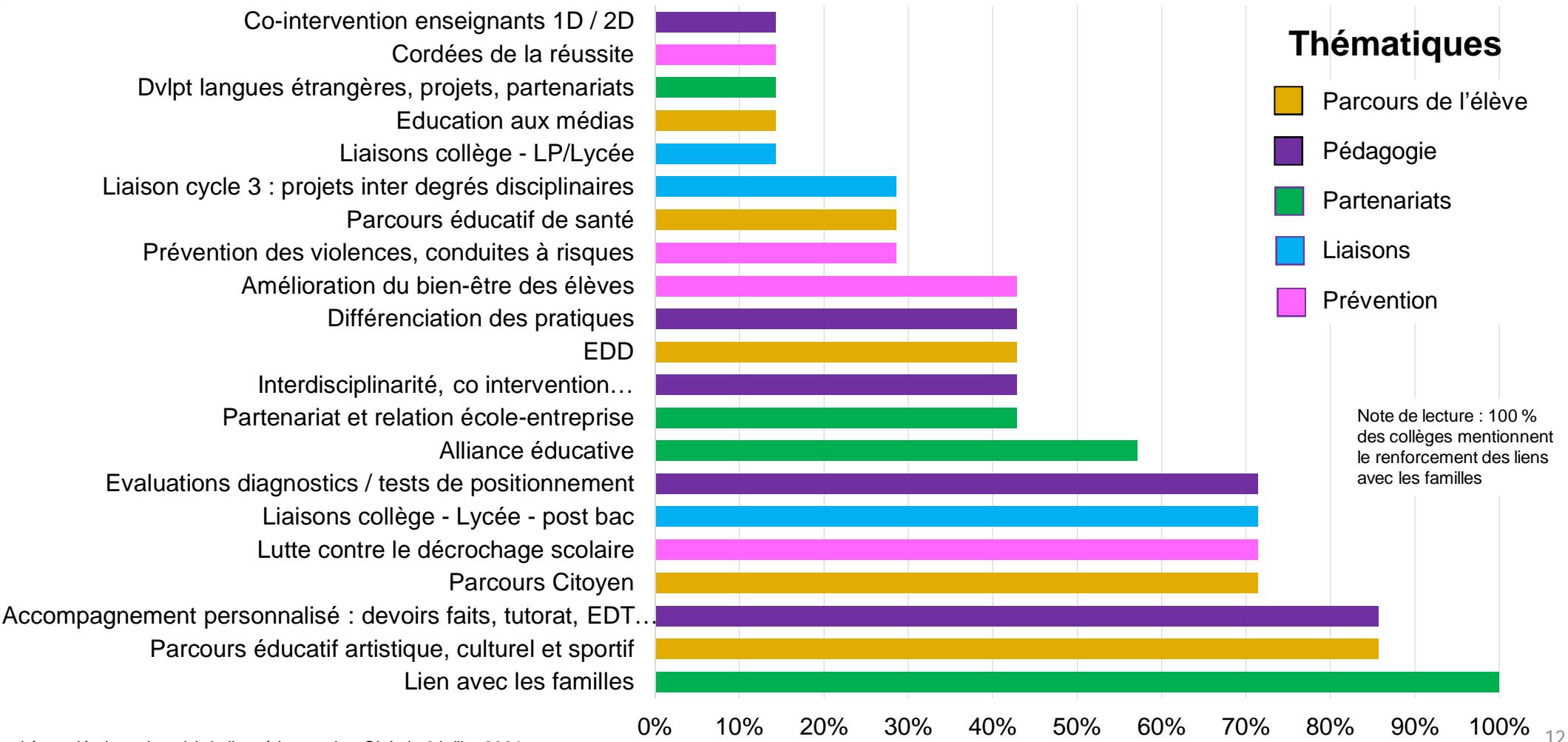
B. Axes de travail :

1. Parcours de l'élève : prévention du décrochage et ambition scolaire
2. Climat scolaire : élèves, parents, personnels
3. Formation des personnels et accompagnement RH

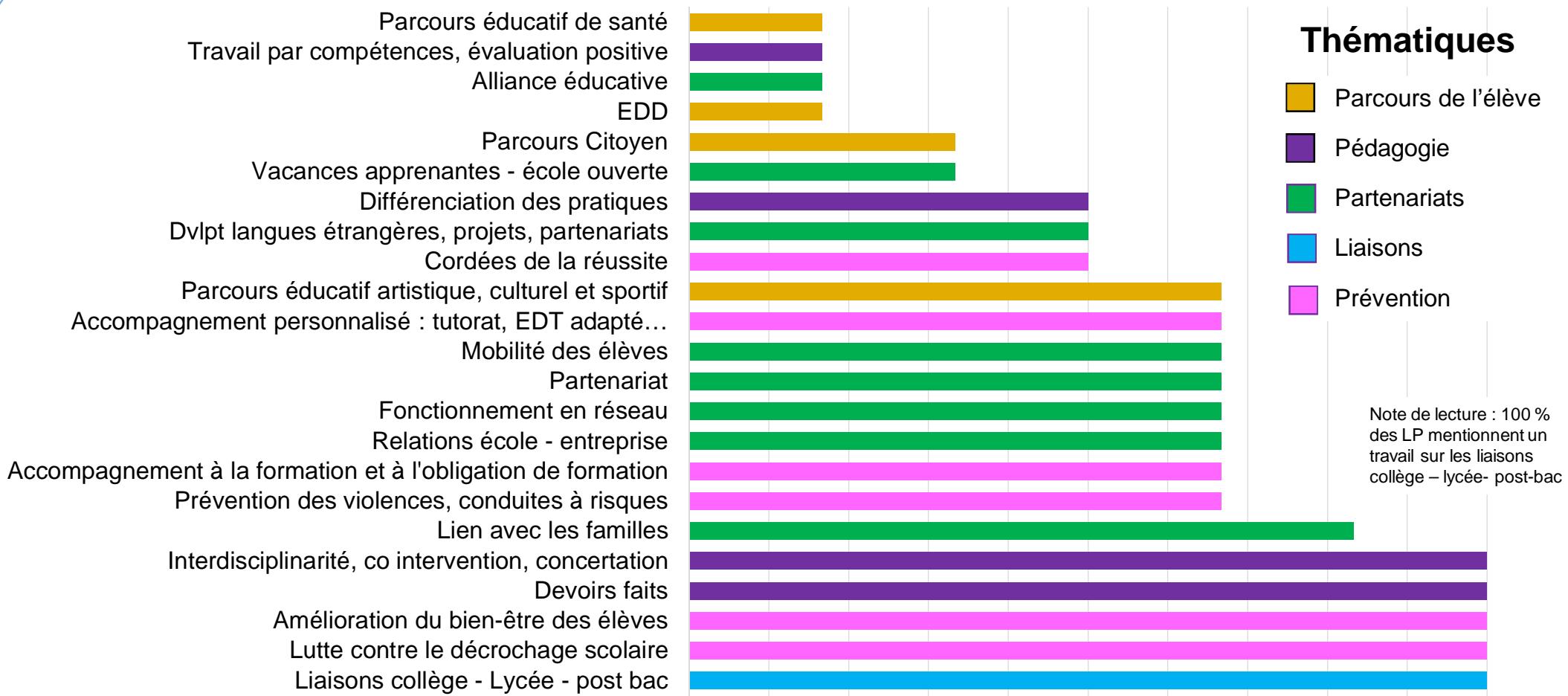
C. Définition des besoins en termes d'accompagnement

3

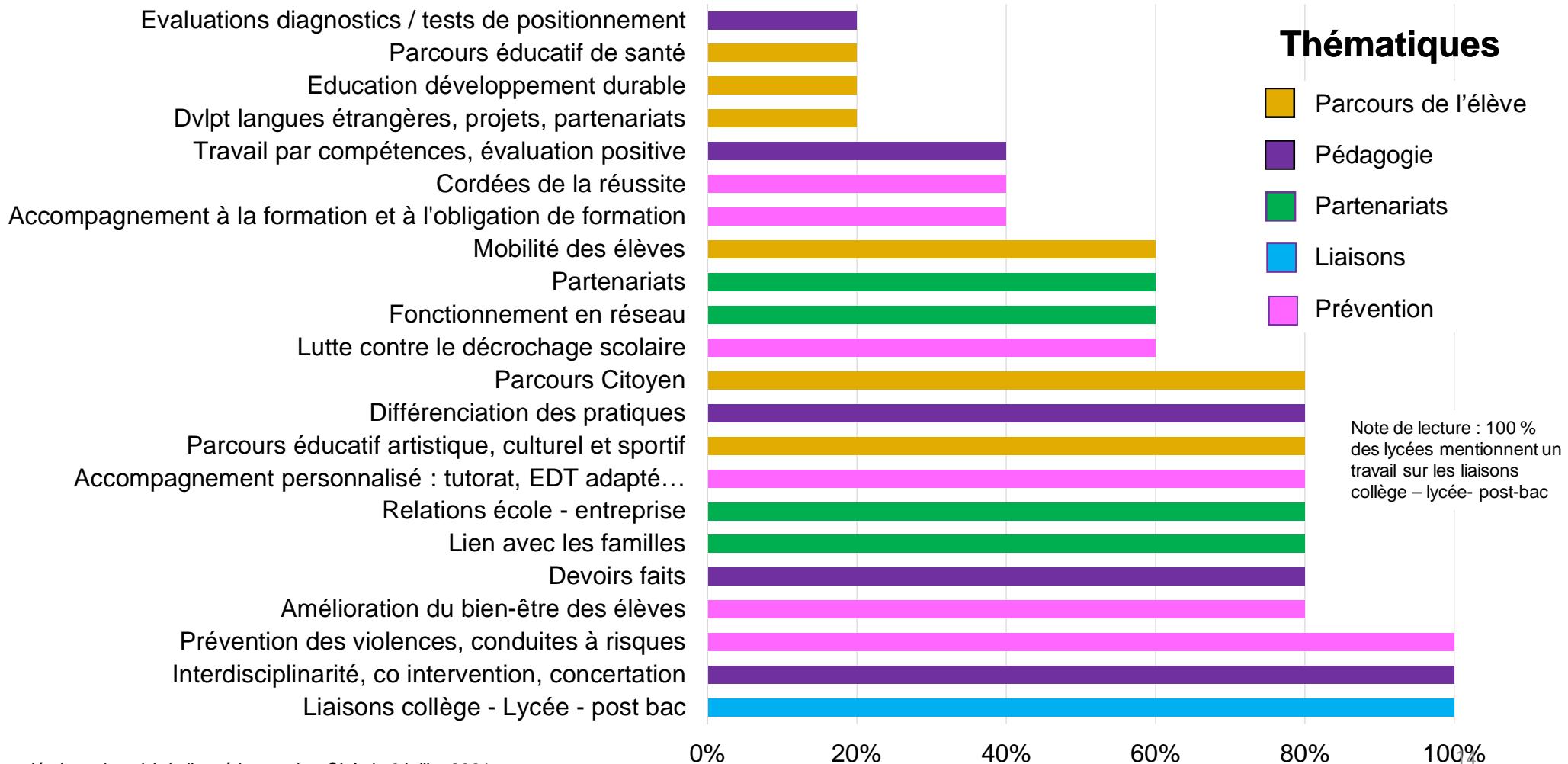
Les projets des collèges



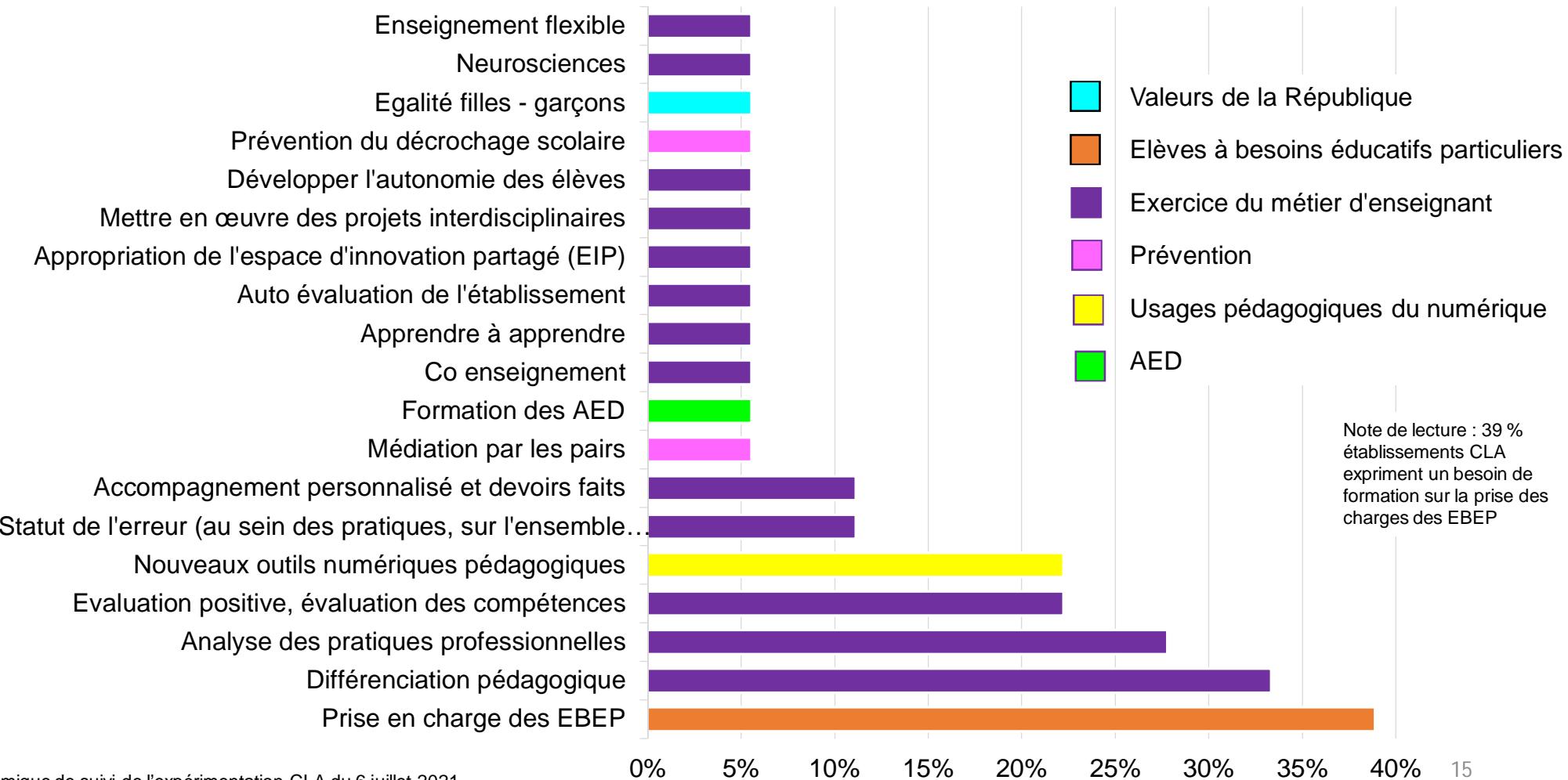
Les projets des lycées professionnels



Les projets des lycées généraux et technologiques



L'expression des besoins en formation



Quelles formations en réponse aux besoins du 2nd degré ?

Une réponse de proximité grâce aux FEE (Formation En Etablissement), à la disposition des chefs d'établissement :

- a. Les pilotes (chefs d'établissement, inspecteurs référents) définissent le besoin de formation et accompagnent la mise œuvre ;
- b. Le CPFE (Conseiller en Plan de Formation Etablissement) conseille et assiste les acteurs pour l'ingénierie de formation et la mise en œuvre ;
- c. Les dates de formation sont fixées par les acteurs, permettant d'anticiper les remplacements nécessaires en cas de besoin.

Toutes les thématiques de formation sont prises en charge par la Dafop, qu'elles soient disciplinaires ou transversales. Il est possible, sur validation, de prendre en charge l'intervention de formateurs extérieurs ou de partenaires/associations.

Quelles formations en réponse aux besoins du 2nd degré ?

- Une réponse académique via une candidature sur les formations proposées au PAF en public volontaire.
- La possibilité de mettre en œuvre à la demande des acteurs des CLA, des formations à établissements désignés, permettant de former au niveau académique des personnels issus de plusieurs CLA sur une thématique partagée par plusieurs établissements.
- Une réponse par des formations en bassin, initiées par le COSFB* dans le cadre de la politique de formation du bassin (par exemple sur le décrochage, l'orientation, ...)

* COSFB : Conseil d'Orientation Scientifique de la Formation en Bassin, piloté par le coordonnateur de bassin

Quelles formations en réponse aux besoins du 2nd degré ?

Les formations inscrites au PAF académique, qu'elles soient de proximité (en établissement ou en bassin) ou académiques, peuvent être ouvertes à un public inter-catégoriel :

- enseignants, psychologues de l'éducation nationale ;
- personnels de santé et du social ;
- AED et AESH ;
- personnels d'encadrement

permettant la création d'une culture commune dans un CLA.

Les moyens dédiés aux établissements

Moyens 2021-2022

Second degré public

- 180 IMP
- 85 125 euros de crédits pédagogiques

Vie de l'élève

- Devoirs faits : 17 101 euros
- Devoirs faits : 6 317 HSE
- Ecole ouverte : 24 000 euros
- Fonds sociaux : 188 752 euros

1. Une étude sur la base d'une répartition théorique des moyens

- Les IMP sont réparties au prorata du pourcentage d'enseignants
- Les crédits pédagogiques et moyens devoirs faits sont répartis au prorata du % d'élèves
- Les fonds sociaux sont répartis selon les clés suivantes : 30% au prorata du pourcentage d'élèves, 30% au prorata du pourcentage de boursiers, 40% au prorata du pourcentage de PCS défavorisés

2. Une répartition ajustée pour chaque établissement en fonction de la spécificité des objectifs – actions inscrits dans le contrat.

Les moyens dédiés aux établissements

Répartition des moyens 2021-2022 par catégorie d'établissement

	IMP	Crédits pédagogiques	Devoirs Faits (€)	Devoirs faits (HSE)	Fonds sociaux
Collèges	60	26 874 €	8 098 €	2 018	53 655 €
Lycées professionnels	48	25 406 €	3 233 €	1 325	53 015 €
Lycées	72	32 845 €	5 770 €	2 974	82 082 €
Ensemble	180	85 125 €	17 101 €	6 317	188 752 €

Les crédits école ouverte sont mis en réserve et seront mobilisés lors des congés 2021-2022.

4

Les moyens dédiés aux collèges

	IMP	crédits pédagogiques	devoirs faits €	devoirs faits HSE	fonds sociaux
Jean Rostand - Armentières	11	5 205 €	988 €	365	10 350 €
Camille Claudel - Fournies	5	2 875 €	432 €	160	4 450 €
Denis Saurat - Treton	6	3 470 €	658 €	243	6 130 €
Jean Rostand - Auchy les Hesdin	10	4 324 €	1 920 €	200	6 525 €
République - Calais	8	3 200 €	2 000 €	300	7 000 €
Michélet - Lens	8	3 800 €	1 000 €	400	10 200 €
7 vallées - Hesdin	12	4 000 €	1 100 €	350	9 000 €
Collèges	60	26 874 €	8 098 €	2 018	53 655 €

Les moyens dédiés aux lycées

	IMP	crédits pédagogiques	devoirs faits €	devoirs faits HSE	fonds sociaux
Lycée polyvalent Jean Moulin - Roubaix	15	5 154 €	1 316 €	453	13 353 €
Lycée polyvalent André Lurcat - Maubeuge	15	6 800 €	1 724 €	565	17 099 €
Lycée polyvalent du Pays de Condé - Condé sur l'Escaut	20	9 291 €	1 730 €	743	21 830 €
Lycée général et technologique Auguste Béhal - Lens	14	4 000 €	1 000 €	500	9 800 €
Lycée général et technologique Lavoisier - Auchel	8	7 600 €	0 €	713	20 000 €
Lycées	72	32 845 €	5 770 €	2 974	82 082 €

Les moyens dédiés aux lycées professionnels

	IMP	crédits pédagogiques	devoirs faits €	devoirs faits HSE	fonds sociaux
Lycée professionnel Lavoisier - Roubaix	6	4 100 €	629 €	232	9 080 €
Lycée professionnel Turgot - Roubaix	9	4 100 €	784 €	290	9 100 €
Lycée professionnel Louis Loucheur - Roubaix	5	2 200 €	439 €	162	4 875 €
Lycée professionnel Louis Armand - Jeumont	4	2 006 €	381 €	141	3 960 €
Lycée Professionnel Jean-Charles Cazin - Boulogne / Mer	16	7 000 €	1 000 €	200	16 000 €
Lycée professionnel La Peupleraie - Sallaumines	8	6 000 €	0 €	300	10 000 €
Lycées professionnels	48	25 406 €	3 233 €	1 325	53 015 €

➤ Le contrat

- ✓ Objet et durée du contrat
- ✓ Thématiques de travail
 - Diagnostic – indicateurs retenus
 - Objectifs – actions
- ✓ Moyens alloués
- ✓ Accompagnement de la carrière

➤ Allocation des moyens aux écoles et établissements
Juillet 2021

➤ Signature des contrats locaux d'accompagnement
Septembre 2021

L'accompagnement de la carrière des personnels

➤ Mise en place d'une bonification à la mobilité dans le premier degré

Objectif : Mener une politique incitative de mobilité à l'égard des enseignants souhaitant muter sur les postes CLA.

PROJET

Ecole bénéficiant de la bonification « mobilité »

- Ecoles inscrites dans le pacte SAT (Sambre Avesnois)
- Ecoles du Cambrésis
- Ecoles en zones de revitalisation rurale (Hesdin, Auxi le château)

L'accompagnement de la carrière des personnels

PROJET ➔ Mise en place d'une bonification à la mobilité intra académique

Objectif : Mener une politique incitative de mobilité à l'égard des enseignants souhaitant muter sur les postes CLA.

La bonification « CLA » est attribuée sur la base de l'ancienneté **acquise au 31/08/N** et est accessible à compter de 5 ans d'ancienneté de poste au sein de l'établissement. Cette bonification est plafonnée à 5 ans quand bien même l'ancienneté de poste au 31/08/N est supérieure ou égale à 5 ans.

Ancienneté de poste Education prioritaire (arrêtée au 31/08/N)	Sur vœu précis	Sur vœu large (dont vœu large restrictif)
5 ans et +	100 points	150 points

Cette bonification est cumulable avec la plupart des bonifications liées à la situations familiale, personnelle ou professionnelle.

L'accompagnement de la carrière des personnels

PROJET

↗ Mise en place d'une bonification à la mobilité intra académique

Cas des agents affectés dans un établissement "CLA" concernés par une mesure de carte

Ancienneté de Poste au 31/08/N	Sur Vœu précis	Sur vœu large (dont vœu large restrictif)
1 an	20	30
2 ans	40	60
3 ans	60	90
4 ans	80	120
5 ans et plus	100	150

5

L'accompagnement de la carrière des personnels

PROJET

Etablissements bénéficiant de la bonification « mobilité »

Collèges	
Jean Rostand - Armentières	22,9%
Camille Claudel - Fournies	27,5%
Denis Saurat - Treton	23,9%
Jean Rostand - Auchy les Hesdin	16,7%
République - Calais	8,4%
Michelet - Lens	38,8%
7 vallées - Hesdin	17,7%
<i>Rappel moyenne académique (2018-2020)</i>	10,3%

Lycées professionnels	
Lycée professionnel Turgot - Roubaix	12,4%
Lycée professionnel Louis Loucheur - Roubaix	4,0%
Lycée professionnel Lavoisier - Roubaix	9,4%
Lycée professionnel Louis Armand - Jeumont	13,4%
Lycée Professionnel Jean-Charles Cazin - Boulogne	6,5%
Lycée professionnel La Peupleraie - Sallaumines	13,5%
<i>Rappel moyenne académique (2018-2020)</i>	7,4%

Lycées (voie GT)	
Lycée polyvalent Jean Moulin - Roubaix	15,9%
Lycée polyvalent André Lurcat - Maubeuge	18,2%
Lycée polyvalent du Pays de Condé - Condé / l'Escaut	7,2%
Lycée général et technologique Auguste Béhal - Lens	9,6%
Lycée général et technologique Lavoisier - Auchel	6,1%
<i>Rappel moyenne académique (2018-2020)</i>	5,9%

L'accompagnement des projets et des équipes

Un accompagnement de proximité par les IEN, inspecteurs référents 2nd degré et les Daasen

- ✓ Expertise, conseils et/ou aide à l'évaluation par les corps d'inspection,
- ✓ Formation,
- ✓ Soutien à l'innovation et à l'expérimentation,
- ✓ Aide des conseillers techniques et des services.